

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Abreviations: 3021843

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

peintures à l'eau

Utilisations déconseillées

Non requis dans des conditions normales d'utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	J. W. Ostendorf GmbH & Co. KG	
Rue:	Rottkamp 2	
Lieu:	D-48653 Coesfeld	
Téléphone:	00800-74993333 freecall	
e-mail:	info@jwo.com	
Interlocuteur:	Customer Service	Téléphone: 00800-74993333 freecall
e-mail:	info@signeo.de	
Internet:	www.renaulac.fr	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - Emergency-Nr +49(0)6132-84463**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune substance ou un mélange dangereux conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-Methyl-2H-Isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils supplémentaires

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

préparation aqueuse

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 2 de 7

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			<0,05 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
2682-20-4	2-Methyl-2H-Isothiazol-3-on			<0,05 %
	220-239-6			
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H301 H314 H318 H317 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau.
En cas de malaise consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même ne brûle pas.
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 3 de 7

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Von Nahrungsmitteln, Getränken und Futtermitteln fernhalten.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (NF EN 169)

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes), Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection de la peau

Aucune mesure techniques spéciales de protection.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 4 de 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Très visqueux
 Couleur: Divers
 Odeur: Caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 8,0 - 9,0 DIN 55659-1

Modification d'état

Point de fusion: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 Point de sublimation: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 Point de ramollissement: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 Point d'écoulement: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 Point d'éclair: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Inflammabilité

solide: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 gaz: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 Limite inférieure d'explosivité: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Température d'auto-inflammabilité

solide: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
 gaz: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Pression de vapeur: ca. 23 hPa
 (à 20 °C)

Pression de vapeur: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Densité (à 20 °C): 1,39 - 1,45 g/cm³

Densité apparente: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Hydrosolubilité: Complètement miscible

Viscosité dynamique: 25000-35000 mPa·s
 (à 20 °C)

Viscosité cinématique: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Durée d'écoulement: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Densité de vapeur: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Taux d'évaporation: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 5 de 7

Épreuve de séparation du solvant: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

10.2. Stabilité chimique

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
2682-20-4	2-Methyl-2H-Isothiazol-3-on				
	par voie orale	ATE 100 mg/kg			
	par inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 6 de 7

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Information supplémentaire**

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
 Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
 Pollue faiblement l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
 Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination de déchet-Résidus

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Leere Behälter zur örtlichen Wiederverwertung, Wiedergewinnung oder Abfallbeseitigung abgeben.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas marchandises dangereuses.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

RENAULAC Murs et Plafonds mat extreme blanc pur - Muren en Plafonds extra mat zuiver wit

Date de révision: 25.09.2017

Code du produit: R639583

Page 7 de 7

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	2004/42/EG A/a 30 g/l (2010) < 1 g/l (30) VOC.
Sous-catégorie selon la directive	Intérieur mate murs et plafonds (brillant <= 25@60°) - revêtements en
2004/42/CE:	phase aqueuse, Valeur limite COV: 30 g/l

Information supplémentaire

Directive 2004/42/EG: konform
1907/2006/EG REACH: konform

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 2-Methyl-2H-Isothiazol-3-on. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)